

Syndicat National des Journalistes

Augmentation au 1er janvier 2012, +1,5%

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,74 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
Document commandé ou accepté, diffusé ou non		* pige journalière	80,70 €
papier	33,12 €	Pige pour une journée de travail	
bobino, élément sonore	40,34 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	47,58 €	* stagiaire moins d'un an	84,40 €
Journaux radio		* stagiaire plus d'un an	90,57 €
* <i>vacation avec présentation</i>		* titulaire	102,90 €
matin	80,70 €	Permanence	
midi ou soir	53,92 €	* stagiaire moins d'un an	68,02 €
* <i>vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	72,60 €
matin	53,92 €	* titulaire	82,10 €
midi ou soir	33,12 €		

Reporters d'images : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire

ATTENTION : aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012